

COMPTE RENDU DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU MARDI 18 NOVEMBRE 2014 À BEAUMONT LES NONAINS

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et procède à l'appel des délégués.

I – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président présente le document préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire qui établit que les recettes d'exploitation seront exclusivement liées à la vente d'eau sur le territoire du SMEPS. Le montant des redevances dû à la vente d'eau (part collectivité) devrait s'élever à 915 000 euros.

Monsieur le Président explique que le montant de ces recettes est dû à une volonté d'entamer en 2015 une procédure d'unification des tarifs en répondant à une double contrainte : d'une part limiter à 15 % le montant des parts fixes sur les recettes du SMEPS et d'autre part atteindre un prix de l'eau potable à 2,40 euros du mètre cube pour ne pas subir un abattement de 50 % sur les subventions du Conseil Général de l'Oise.

C'est pour cela que le bureau s'était mis d'accord pour arriver à un prix de l'abonnement de 8 euros et à un prix au m³ de 0,43 euros (part collectivité) sur tout le territoire du SMEPS en 2016. Avec un échelonnage en 2015 qui se ferait comme suit :

- une augmentation directement à 8 euros de l'abonnement et 0,43 € / m³ pour les communes où ce changement de taux induirait une augmentation,
- une diminution progressive (de moitié) pour les communes où ce changement de taux conduirait à une diminution.

Monsieur VANHOUTTE souhaite relancer le débat qu'il y avait eu pendant le bureau et propose au comité, afin de constituer de plus grandes recettes pour le SMEPS en 2015, de ne pas diminuer en 2015 les redevances pour les communes où ce changement de redevance induirait une diminution.

Monsieur NEVEU et Monsieur LAGNY expliquent, aux membres du comité, que ce même débat a déjà eu lieu lors du bureau et qu'ils ne souhaitent pas revenir sur l'accord qui avait été trouvé.

Monsieur DE KONINCK mentionne le fait que la solution proposée par M. VANHOUTTE induirait une augmentation encore plus forte pour les communes où il y a déjà une augmentation du prix de l'eau car le prix moyen de l'eau serait alors plus élevé.

Monsieur VANHOUTTE explique plus en détail sa proposition afin de démontrer au comité qu'elle n'induit pas une augmentation plus forte pour les communes déjà fortement impactées.

Monsieur PIGEON prend la parole afin d'exprimer son approbation quant à la solution adoptée par le bureau qui permettrait de financer les projets de travaux et d'études pour 2015 tout en pouvant prétendre au taux maximal de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise.

Monsieur JANTOLECK se pose des questions à propos de la taxe pour la préservation de la ressource en eau qui est plus forte sur Ivry le Temple alors que le rendement de cette commune est l'un des meilleurs du territoire.

Mademoiselle WIBAUX explique que ces redevances sont fixées par l'Agence de l'Eau, sur le volume prélevé dans la ressource, mais que les délégataires, afin de compenser les fuites sur le réseau, majorent cette redevance. Une demande d'éclaircissement sur le calcul de cette majoration est en cours auprès des délégataires.

Monsieur le Président présente, ensuite, les dépenses de la section d'exploitation qui devraient s'élever à 245 000 euros dont 80 000 euros pour les charges de personnel et 63 000 euros pour les intérêts de la dette.

Monsieur le Président donne et commente la liste des projets d'investissement pour l'année 2015, qui sont les suivants :

- le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable dont le coût est estimé 150 000 euros HT avec un financement à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (inscription de crédits de paiement : 75 000 euros) ;
- la réhabilitation du réservoir de Méru : 300 000 euros HT dont 280 000 euros de CP en 2015 (subvention de 30 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie) ;
- la réhabilitation du réservoir du Coudray sur Thelle : 390 000 € HT dont 20 000 euros de CP en 2015 (subvention de 30 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie) ;
- le renforcement Jouy la Grange / Grande Rue (tranche 2) : 250 000 euros HT dont 30 000 euros de CP en 2015 (subvention de 40 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de 20 % du Conseil Général de l'Oise).

Des sommes de 150 000, 35 000 et 84 000 euros seront également inscrites au budget pour respectivement des travaux d'extension dans certaines communes du SMEPS (Andeville et Méru), des travaux de renouvellement de réseau à Valdampierre et le remboursement des emprunts.